

MAEC – La biodiversité des milieux remarquables, gestion et préservation des ressources pastorales

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les outils de suivi de son contrat MAEC
- Enrichir ses connaissances sur la biodiversité des prairies
- Comprendre les enjeux de biodiversité sur ses parcelles et adapter ses pratiques en conséquence

CONTENU

- Tour de table
- Présentation du PAEC et des mesures retenues
- Présentation des plans de gestion
- Points administratifs relatifs à l'engagement MAEC : PAC, les nouveautés des MAEC, contrôles administratifs
- Présentation de la biodiversité remarquable et de la mosaïque des milieux
- Enjeux de la gestion pastorale : aspect économique, ressource en eau, risque incendie, biodiversité
- Mise en lien entre ces enjeux et objectifs des MAEC
- Mise en situation : visite de prairie avec focus sur fermeture des milieux, gestion de l'eau, présence d'espèces endémiques.
- Point sur la journée : évaluation collective et individuelle de la formation

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MOYENS MATÉRIELS

Modalités pédagogiques :

- Apports théoriques avec diaporama de présentation
- Supports papier
- Illustrations en photos, cartes
- Echanges et partage d'expériences entre intervenants et participants
- Visite de terrain au GAEC du Prat, à Castellar

Moyens matériels :

- Vidéoprojecteur
- Paperboard et feutres

INFOS PRATIQUES

Lieu : Sospel (matinée en salle) ; Castellar (après-midi sur le terrain)

Session : Vendredi 28 février 2025

Durée : 7 heures // **Horaires :** 9h00 - 17h00

Repas : tiré du sac

Intervenantes : Caroline HADDAD et Apolline HUILLERY, chargées de mission Natura 2000 (Communauté d'Agglomération de la Riviera Française) avec prises de parole de Mireille DELRIEU (DDTM 06) et Daniel PERRIGUEY (Office National des Forêts)

Responsable de formation : Agnès SARALE, animatrice productions animales (Agrificio06), agribio06.agnes@bio-provence.org // 06 64 42 07 97

Public : Agriculteurs installés // **Prérequis :** Aucun

Tarif : Prise en charge à 100 % par le fonds VIVEA 190 € pour les stagiaires non éligibles à VIVEA et non adhérents à Agrificio Alpes-Maritimes. 160 € pour les stagiaires non éligibles VIVEA et adhérents à Agrificio Alpes-Maritimes.

Validation de la formation : Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

Modalité d'évaluation : Test de positionnement en début de formation / évaluation des acquis en fin de formation

Besoin de vous faire REMPLACER ?

Contactez votre service de remplacement !

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- **Date limite d'inscription :** 25/02/2025.
- **Inscription** via le formulaire [ICI](#)
- **Conditions Générales des Services** à lire [ICI](#)
- **Nombre de stagiaires :** maximum de 15
- **Délais d'annulation :** le stagiaire peut annuler jusqu'à 14 jours avant le début de la formation (détail dans les [CGS](#)). Agrificio06 se réserve le droit d'annuler une formation jusqu'à 3 jours ouvrés avant son début initialement prévu.
- **Pour toute personne en situation de handicap (PSH), nous contacter.**
- **Indicateur spécifique sur les formations MAEC :** taux de satisfaction de 96% en 2024